

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration
<p>En préambule, Monsieur le Principal souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la commune de Sainte Maure de Touraine, Monsieur Champigny, Maire et Mme Maingault, première adjointe chargée des affaires scolaires qui soulignent qu'ils apporteront leur soutien au collège.</p> <p><b><u>I- Procès-verbal de la séance du 4 février 2014 et ordre du jour</u></b></p> <p>Vote à l'unanimité</p> <p><b><u>II- Gestion financière</u></b></p> <p>Monsieur le gestionnaire, présente pour information les décisions modificatives pour information : DBM n°1, 2 (exercice 2014) et 14 (exercice 2013).</p> <p><b><u>II.1 Compte financier</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Lecomte, agent comptable, présente le bilan financier de l'année 2013.</li> <li>- Elle fait état d'un résultat de fonctionnement négatif, du fait de deux prélèvements sur les réserves de l'établissement. Le fonds de roulement s'élève désormais à 27 630,03 €.</li> <li>- Monsieur le Conseiller Général fait remarquer que s'il a diminué, le fonds de roulement reste très acceptable.</li> <li>- Mme l'agent comptable précise qu'il faudrait une autonomie du fonds de roulement à 30 jours, alors que l'autonomie est à 19 jours ; elle signale la petite fragilité qui en résulte.</li> <li>- Un représentant des parents d'élèves demande s'il y a lieu de s'inquiéter de cette situation.</li> <li>- Mme l'agent comptable répond formellement que non : c'est sous le seuil des 15 jours d'autonomie que la situation devient difficile.</li> <li>- Monsieur le Conseiller Général clôt les débats en précisant que l'établissement est bien géré et fonctionne bien.</li> </ul>	

- Mme l'agent comptable informe le conseil d'administration qu'elle proposera aux familles le prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension à la rentrée 2014. Il s'agit d'une procédure qui répond aux impératifs du Trésor Public quant à la diminution du nombre de chèques. Cette procédure sera présentée au dernier conseil d'administration de l'année scolaire.

Mme l'Agent comptable soumet au vote le bilan financier 2013 :

1. Ventilation du bilan :

Vote à l'unanimité.

ACTE N°9

2. Compte financier :

Vote à l'unanimité sans réserve.

ACTE N°10

Monsieur le Principal informe d'une créance de demi-pension datant de septembre 2012 que Mme Lecomte, agent comptable, se doit de recouvrer en admission en non valeur : l'établissement va assumer cette créance.

ACTE 13

II.3 - Tarifs des objets confectionnés par l'atelier Horticulture de la SEGPA

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

ACTE N°11

Monsieur le Principal informe que le contrat avec le Laboratoire de Touraine, qui veille à la sécurité alimentaire, est reconduit.

ACTE N° 12

V.2 - Demande d'autorisation exceptionnelle :

Mme Lecomte demande au conseil d'administration l'autorisation exceptionnelle pour reverser les reliquats des voyages scolaires de 2001, d'un montant de 160.92 € ; cette somme fera l'objet d'un ordre de recette et tombera dans les fonds de réserve du collège.

Vote pour approbation à l'unanimité.

ACTE N°14

M. Monsieur le Principal lève la séance à 19h10.

\_\_\_\_\_

